

18. Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

L'efficacité de l'Ecole exige-t-elle plus de décentralisation ?

- La question semble très orientée, le projet serait-il déjà « ficelé » ?
- L'état des lieux montre une très forte disparité des moyens de fonctionnement des écoles (de 1 à 10).
- Une décentralisation accrue augmentera les risques d'inégalités et la présence de systèmes à plusieurs vitesses.
- La mise en place de réseaux d'écoles (liés à des entités territoriales qui ont opté pour cette compétence) semblerait mieux répondre à la réduction des inégalités constatées.
- L'efficacité est un mot dangereux ; l'école n'est pas une entreprise privée qui doit avoir comme premier souci la rentabilité.
- Le public s'accorde à dire que l'efficacité de l'école n'est pas de former des « personnels d'entreprise » mais des citoyens aptes à s'insérer dans le monde du travail, sous-entendu qu'elle ne doit pas non plus proposer des formations sans débouché.

Quelles compétences l'Etat doit-il absolument conserver ?

- L'Etat doit absolument conserver les compétences suivantes : les programmes, les diplômes, la gestion des personnels (recrutement, affectation, formation).
- L'Etat doit définir les minima (matériels et financiers) nécessaires au fonctionnement des écoles.
- Il est indispensable de redéfinir nationalement les contenus de la scolarité obligatoire.

21. Faut-il redéfinir les métiers de l'école ?

Faut-il renforcer le rôle des directeurs d'école ?

- Le constat montre que la tâche des directeurs est de plus en plus lourde et de plus en plus difficile à assumer.
- Pour répondre aux besoins, les directeurs doivent bénéficier de moyens (matériels et temps de décharge institutionnalisés pour toutes les catégories) mais souhaitent conserver un temps de présence avec les élèves.
- Le public présent est unanime pour ne pas confier au Directeur d'école la notation de ses adjoints.
- Les missions du directeur – qui doivent être définies nationalement et indépendamment des élus locaux- nécessitent une relation de proximité avec les parents et les collectivités locales.

- Tous les métiers de l'éducation et de la vie scolaire doivent rester du ressort de l'Etat.

22. Comment former, recruter, évaluer les enseignants et mieux organiser leur carrière ?

Faut-il donner davantage de place à la pratique du terrain dans la formation et le recrutement des enseignants ?

- Le constat est unanime : parents et enseignants demandent plus de formation sur le terrain pour les futurs enseignants ; pour assumer ce besoin, il faut plus de personnels.

- La formation initiale dispensée dans les IUFM doit impérativement tenir compte des différentes structures des écoles (maternelles, classes multi-cours, CP, élèves en difficultés, ...)

- Il faut repenser et développer la formation continue pour qu'elle « colle » mieux aux besoins de l'évolution de l'école.

Faut-il prendre en compte les besoins et les profils des établissements dans l'affectation des enseignants ?

- L'affectation doit répondre à des règles nationales.

- L'affectation de débutants sur les postes difficiles est à proscrire : mauvais début de carrière, situations de crise, ... Il convient de les attribuer à des personnels expérimentés, sur la base du volontariat, avec de réelles motivations à définir (financières, déroulement de carrière, ...). Mais il ne faut pas multiplier les postes « à profil » qui peuvent remettre en cause la transparence du système des affectations.

Faut-il tenir davantage compte du mérite des enseignants et des situations d'échec dans la gestion des carrières ? Si oui, comment ?

- La définition du mérite dans le domaine de l'enseignement étant difficile à établir et donc par là son évaluation, cette notion est unanimement rejetée...

01. Quelles sont les valeurs de l'Ecole républicaine et comment faire en sorte que la société les reconnaisse ?

- L'Ecole doit continuer à intégrer les différentes expressions culturelles mais clairement et fermement refuser les signes ostentatoires religieux ou communautaristes, les attitudes indécentes liées à des phénomènes de mode ou d'actualité.

- L'Etat et l'Administration à tous les échelons doivent prendre clairement leurs responsabilités et aider sans faille les enseignants à faire respecter les principes fondamentaux de la laïcité qui existent déjà mais qui doivent être précisés en tenant compte de l'évolution de la société. Il en va de même pour les missions fondamentales de l'Ecole et les obligations induites pour les parents.

15. Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Dans ce domaine, les constats de difficultés, voire d'impuissance, sont nombreux et le monde éducatif (parents, enseignants, associations, ...) semble assez démuné pour proposer des solutions. Cependant, les propositions suivantes, détaillées par sous-question, émergent du dialogue.

Comment l'Ecole doit-elle faire face à la difficulté des parents à éduquer leurs enfants ?

- L'Ecole seule ne peut répondre à ce problème ; c'est la société entière qui peut y faire face en réduisant les inégalités sociales les plus criantes (revenus précaires, difficultés de logement, ghettos, ...)
- Au niveau de l'Ecole, le renforcement du dialogue Parents-Enseignants-Elèves doit être une étape incontournable pour améliorer la situation.

Faut-il renforcer l'autorité des enseignants et l'encadrement des élèves ? Quelles sont les sanctions efficaces ?

- L'autorité de l'enseignant doit être renforcée par un soutien de ses autorités de tutelle dans l'application effective et stricte des sanctions existantes et reconnues par la communauté éducative.
- L'encadrement doit être renforcé (assistants d'éducation, RASED, effectifs réduits dans les écoles sensibles, dans les classes charnières (CP), ...).

16. Quelles relations établir entre les membres de la communauté éducative ?

Le débat fait état de difficultés dues au manque de temps et à l'image trop souvent négative que les parents conservent de l'école.

- Le rôle des parents à l'Ecole est actuellement défini dans les attributions du Conseil d'école : pour favoriser cet exercice, il faut mieux faire connaître ce texte et favoriser le fonctionnement démocratique de cette institution (information des décisions en direction de tous les parents, participation active de ceux-ci aux décisions).
- Les relations enseignants-parents-élèves doivent être basées sur la connaissance et la diffusion des droits et devoirs de chacun dans le respect mutuel de l'autre.